
Don de la commune d'Alais (Gard) qui offre à la patrie trois cavaliers armés et équipés, lors de la séance du 14 germinal an II (3 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Don de la commune d'Alais (Gard) qui offre à la patrie trois cavaliers armés et équipés, lors de la séance du 14 germinal an II (3 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) p. 60;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_28894_t1_0060_0000_5

Fichier pdf généré le 30/01/2023

du département des Vosges; les propositions de paix que vous n'aurez pas jugé dignes de la première nation de la terre, ne seront bonnes que pour nous provoquer de plus en plus à la fabrication des matières qui doivent servir à foudroyer les tyrans.

La Société populaire de Remiremont s'est empressée de faire mettre à l'ordre du jour dans sa commune, l'exécution de vos décrets et des arrêtés du Comité de Salut public pour l'extraction du salpêtre; forts de notre attachement à la république, et de notre confiance à la Convention nationale, nous ne craignons rien des efforts redoublés de l'Europe conjurée contre nous, si vous êtes décidés à rester à votre poste jusqu'à la paix. Nous vous y invitons avec instance au nom de la patrie.

DELORME (*vice-présid.*), F. DEMANGE (*présid.*),
AUARÉ (*secrét.*), Ch. Fr. ROL (*secrét.*).

6

L'agent national de la commune d'Alais, département du Gard, annonce à la Convention nationale que cette commune fait offrande à la patrie de trois cavaliers armés et équipés à ses frais.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

7

Celui près le district de Lavaur écrit qu'il a été déposé dans les magasins, en dons patriotiques, par la commune de Lavaur, 149 marcs 7 onces d'argenterie d'église; par la société populaire de cette commune, pour l'armée des Pyrénées Orientales, 866 liv. 5 sols 6 deniers, 22 redingotes, deux paires de boucles d'argent et autres effets; par celle de Toulza, 25 liv. 10 sols, 24 capotes, 11 chemises; par celle de Briatexte, 30 chemises; par celle de Giroussens, 5 couvertures; par celle d'Ambres, 68 chemises et 49 liv. 10 sols; par celle de Puilaurens, 113 chemises, 65 couvertures, 154 fusils, 32 pistolets, 13 sabres, et 34 marcs 3 onces d'argenterie d'église; par la commune de Séran, 12 chemises et une couverture; et par celle de Cambon, 6 marcs 3 onces d'argenterie.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Lavaur, 1^{er} vent. II. L'agent nat., à la Conv.] (3).

Quoique les sans-culottes qui composent la Société montagnarde de Lavaur n'aient d'autre propriété que le salaire des services qu'ils rendent à leurs citoyens, ils savent prendre sur leurs besoins, ils ont su sacrifier une partie de leur existence, de celle de leur épouse et de leurs enfants, pour venir au secours de la grande famille, pour soulager ceux de leurs frères qui versent si glorieusement leur sang pour défendre la liberté et l'égalité, qui du

haut de la montagne sainte répandent leurs bienfaits ineffables sur le sol de la République française. Ils n'ont cependant pas fait retentir l'enceinte de la représentation nationale des dons qu'ils ont porté sur l'autel de la patrie; plus occupés de la cause commune que d'eux-mêmes, ils ont employé à agir pour elle le temps qu'ils auraient pu mettre à étaler dans des adresses l'état de leurs dons. Ils n'ont pas cherché à obtenir une publicité qui n'aurait eu d'autre objet que de flatter le civisme, et ne trouvent-ils pas dans la satisfaction de leur cœur la récompense intérieure de leur dévouement. Mais ils ont dû éviter ce mystère quand la manifestation de leurs opinions et de leurs actions a pu devenir utile au triomphe de la Révolution. Lorsque le fédéralisme hideux levant une tête altière, voulut déchirer les départements méridionaux, les sans culottes de ce district, que l'on voulait étouffer sous les eaux fétides du Marais qui inondaient les contrées qui nous environnent, se réunirent sur le sommet de la Montagne. Ils y firent entendre la voix toute puissante de l'indivisibilité de la République. Cette voix sacrée appelait la vengeance que les traîtres allaient exercer contre eux. Mais réfléchis par la Montagne, avec les feux de la foudre qu'elle a jailli contre les conspirateurs, ils ont été confondus dans l'abîme qu'il voulaient ouvrir sur nos pas et la liberté a été sauvée pour toujours, en se plaçant sur la montagne sainte qui sera toujours inaccessible aux traîtres de tous les partis.

Pères du peuple, veillez du haut de cette Montagne sur les destinées de la France. Du haut de cette Montagne, dirigez la foudre que le peuple a remis dans vos mains, contre les modérés, les fédéralistes, les ennemis du peuple de toutes les couleurs et quelles que soient les bannières qu'ils adoptent. Restez au poste qui vous a été assigné par votre souverain et que vous remplissez avec tant de dignité, assurez le bonheur des générations futures. Les sans-culottes du district de Lavaur seconderont vos efforts par tous leurs moyens, trop satisfaits quand ils coopèrent au bien public pour qu'ils puissent encore désirer quelque chose. Ils n'ont pas recherché la publicité, ils avaient résolu de garder le plus profond silence sur les dons qu'ils déposaient sur l'autel de la patrie, mais comme les efforts miraculeux de nos frères d'armes viennent de nous prouver que nous ne faisons qu'acquitter une dette sacrée en faisant des sacrifices pour eux, je me fais un devoir de vous en remettre la quittance et déclarer à la Convention nationale que la Société de Lavaur a remis dans les magasins du District pour le service de l'armée des Pyrénées-Orientales: 866 liv. 6 s. 6 d.; 21 roupes, 1 redingote, 1 pantalon, 1 gilet, 1 culotte, 2 manteaux, 2 habits, 6 gallons, 2 paires de boucles d'argent, 14 boutons, 2 paires de souliers, 4 chemises, 1 paire de bas.

La Société de Cuq-Toulza: 25 liv. 10 s.; 24 capotes, 11 chemises, 9 couvertures, 1 pantalon, 1 paire de bas, 1 paire de guêtres, 1 paire de souliers et 1 livre 3/4 1/2 écharpie.

Celle de Graulhet: 116 chemises, 1 pique, 1 croix de St. Louis.

Celle de Briatexte: 30 chemises.

Celle de Giroussens: 5 couvertures.

(1) P.V., XXXIV, 379. J. Sablier, n° 1237; B⁴ⁿ, 17 et 28 germ. (suppl¹).

(2) P.V., XXXIV, 379. B⁴ⁿ, 28 germ. (2° suppl¹).

(3) C 297, pl. 1021, p. 18.